

Motion Jean Tschopp et consorts au nom de la Commission des institutions et des droits politiques (CIDROPOL) – Acceptation de cadeaux par les élus : clarifier les règles du jeu pour les député-e-s du Grand Conseil

Texte déposé

Parallèlement à la recommandation de la Commission des institutions et des droits politiques de prendre en considération partiellement la « Motion Raphaël Mahaim et consorts – Acceptation de cadeaux par les élus : clarifier les règles du jeu (18_MOT_058) », en la renvoyant au Conseil d'Etat pour ce qui concerne toutes les autorités sauf le Grand Conseil, la Commission des institutions et des droits politiques dépose une motion visant à intégrer dans la Loi sur le Grand Conseil (LGC) une base légale régissant l'acceptation de cadeaux, libéralités ou autres avantages par les élus.

Comme il n'appartient pas au Conseil d'Etat de légiférer en matière d'organisation du Grand Conseil, il est demandé de renvoyer cette motion à une commission du Grand Conseil. Cette question a déjà été discutée en commission. Afin que le Grand Conseil démarre ses travaux en même temps que le Conseil d'Etat, la Commission des institutions et des droits politiques propose une prise en considération immédiate.

Prise en considération immédiate et renvoi à une commission parlementaire.

*(Signé) Jean Tschopp
et 25 cosignataires*

Développement

M. Jean Tschopp (SOC) : — Acceptez-vous la demande que vous adresse la Commission des institutions et des droits politiques de vous autosaisir de la question des règles concernant les cadeaux et les libéralités que nous pouvons recevoir dans le cadre de notre fonction ? En effet, un principe de clarté et de transparence est nécessaire. Les électeurs nous incitent à vous demander ce cadre légal sur lequel nous pourrions travailler en commission. Par conséquent, nous vous demandons le renvoi direct de cette motion en commission.

La discussion est ouverte.

Mme Carole Dubois (PLR) : — Je souhaiterais connaître la position du Conseil d'Etat.

M. Philippe Vuillemin (PLR) : — Le Conseil d'Etat a choisi de se taire : son droit le plus strict. Il peut donc continuer ainsi, en particulier pour l'objet que nous traitons. A fortiori, nous n'allons pas revenir sur l'objet précédent pour nous entendre dire les choses qu'il aurait peut-être été opportun de dire à ce moment-là... C'est une histoire entre le Grand Conseil et lui-même. Nous pouvons dispenser le Conseil d'Etat du soin de nous communiquer ce qu'il en pense... son heure arrivera forcément une fois !

Mme Nuria Gorrite, présidente du Conseil d'Etat : — Le Conseil d'Etat est flatté de penser que sa parole a encore un peu de sens ! Nous avons délibérément laissé le Grand Conseil choisir le chemin qu'il entendait donner à cette préoccupation de codification des règles. Madame la députée, le rapport de commission était clair, raison pour laquelle nous n'avons pas jugé utile de rappeler la position du gouvernement.

Vous nous invitez à nous doter d'un règlement que nous possédons déjà. Ainsi, selon nous, il vous appartenait de savoir si vous jugiez nécessaire ou non de modifier la loi. Nous prenons acte que le Grand Conseil considère que s'agissant du gouvernement et de l'administration cantonale, les directives dont nous sommes dotés sont suffisantes.

Il vous appartient — raison pour laquelle nous ne donnerons pas de consigne — de savoir ce que vous entendez faire avec vos propres règles, de décider si vous souhaitez vous en doter ou non, si vous

voulez mandater la Commission des institutions et des droits politiques, le cas échéant, le Bureau du Grand Conseil, pour élaborer une directive, ou si vous entendez modifier votre loi, et ainsi, le cas échéant, la soumettre à un référendum populaire. Position que nous avons déjà exprimée dans le cadre de la commission.

M. Raphaël Mahaim (VER) : — Je remercie la présidente du Conseil d'Etat pour ses propos qu'elle avait déjà, en effet, tenus en commission. Le travail accompli par le Conseil d'Etat est de très bonne facture et constitue un premier pas. Comme le disait Philippe Vuillemin, la position du Conseil d'Etat n'était pas déterminante. Toutefois, et au risque de paraître un peu provocateur, il serait intéressant que ceux qui votent d'une certaine manière en exposent les motifs. En effet, ceux qui ont refusé le texte s'y sont employés, mais pas ceux qui se sont abstenus.

La discussion est close.

La prise en considération immédiate et le renvoi à une commission parlementaire sont acceptés par 69 voix contre 64 et 1 abstention.

M. Jean-Marc Genton (PLR) : — Je demande le vote nominal.

Cette demande est appuyée par au moins 20 députés.

Le président : — Si vous acceptez la prise en considération immédiate et le renvoi à une commission parlementaire, vous votez oui, si vous les refusez, vous votez non. Les abstentions sont possibles.

Au vote nominal, la prise en considération immédiate et le renvoi à une commission parlementaire sont acceptés par 71 voix contre 65 et 1 abstention.

(Voir annexe page suivante.)

Titre de la séance: ODJ_2019-10-01_14-00

Date	01.10.2019
Début	15:26:46
Fin	15:27:07
Type de vote	Vote 1 sur 3
Qui peut participer au vote ?	Uniquement les participants possédant un badge
Options de secret	Niveau global : Participants Niveau individuel : Participants
Sujet de l'ordre du jour	Point de vote 9 19_MOT_099, prise en cons. immédiate
Description	

Résultat

[+] Oui	69/69
[0] abst.	1/1
[-] Non	64/64
Total des votants (participants/ pondération)	134/134
Total des non-votants (participants/ pondération)	2/2
Disposant du droit de vote (participants/ pondération)	136/136

Conclusion du vote

+ Oui

Discussion par	Choix de vote	Pondération
----------------	---------------	-------------

Titre de la séance: ODJ_2019-10-01_14-00

Date	01.10.2019
Début	15:28:08
Fin	15:28:29
Type de vote	Vote 1 sur 3
Qui peut participer au vote ?	Uniquement les participants possédant un badge
Options de secret	Niveau global : Participants Niveau individuel : Participants
Sujet de l'ordre du jour	Point de vote 9.1 19_MOT_099, prise en cons. immédiate, appel nominal
Description	

Résultat

[+] Oui	71/71
[0] abst.	1/1
[-] Non	65/65
Total des votants (participants/ pondération)	137/137
Total des non-votants (participants/ pondération)	2/2
Disposant du droit de vote (participants/ pondération)	139/139

Conclusion du vote

+ Oui

ID	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
139		Christen Jérôme	AdC		Oui[+]	1
140		Fuchs Circé	AdC		Oui[+]	1
142		Marion Axel	AdC		Oui[+]	1
141		Melly Serge	AdC		Oui[+]	1
143		Radice Jean-Louis	AdC		Oui[+]	1
3		Buclin Hadrien	EP		Oui[+]	1
6		Dolivo Jean-Michel	EP		Oui[+]	1
5		Keller Vincent	EP		Oui[+]	1
4		Luccarini Yvan	EP		Oui[+]	1
2		Vuilleumier Marc	EP		Oui[+]	1

Titre de la séance: ODJ_2019-10-01_14-00

80	Zwahlen Pierre	IND	Oui[+]	1
108	Aschwanden Sergei	PLR	Non[-]	1
96	Berthoud Alexandre	PLR	Non[-]	1
70	Bettschart-Narbel Florence	PLR	Non[-]	1
74	Bezençon Jean-Luc	PLR	Non[-]	1
66	Blanc Mathieu	PLR	Non[-]	1
90	Bolay Guy-Philippe	PLR	Non[-]	1
72	Bovay Alain	PLR	Non[-]	1
68	Buffat Marc-Olivier	PLR	Non[-]	1
128	Byrne Garelli Josephine	PLR	Non[-]	1
116	Cachin Jean-François	PLR	Non[-]	1
135	Cardinaux François	PLR	Non[-]	1
76	Carrard Jean-Daniel	PLR	Non[-]	1
109	Chevalley Christine	PLR	Non[-]	1
94	Chevalley Jean-Rémy	PLR	Non[-]	1
88	Clerc Aurélien	PLR	Non[-]	1
89	Creteigny Laurence	PLR	Non[-]	1
107	Croci Torti Nicolas	PLR		1
113	Develey Daniel	PLR	Non[-]	1
69	Dubois Carole	PLR	Non[-]	1
129	Gaudard Guy	PLR	Non[-]	1
131	Gay Maurice	PLR	Non[-]	1
148	Genton Jean-Marc	PLR	Non[-]	1
93	Germain Philippe	PLR	Non[-]	1
145	Gross Florence	PLR	Non[-]	1
147	Jaquier Rémy	PLR	Non[-]	1
110	Labouchère Catherine	PLR	Non[-]	1
67	Luisier Brodard Christelle	PLR	Non[-]	1
150	Masson Stéphane	PLR	Non[-]	1
114	Matter Claude	PLR	Non[-]	1
71	Meienberger Daniel	PLR	Non[-]	1
44	Mojon Gérard	PLR	Non[-]	1
134	Mottier Pierre-François	PLR	Non[-]	1
75	Neyroud Maurice	PLR	Non[-]	1
133	Petermann Olivier	PLR	Non[-]	1
149	Rezso Stéphane	PLR	Non[-]	1
130	Romanens Pierre-André	PLR	Non[-]	1

Titre de la séance: ODJ_2019-10-01_14-00

45	Roulet-Grin Pierrette	PLR	Non[-]	1
92	Ruch Daniel	PLR	Non[-]	1
91	Schelker Carole	PLR	Non[-]	1
132	Simonin Patrick	PLR	Non[-]	1
146	Sonnay Eric	PLR	Non[-]	1
112	Suter Nicolas	PLR	Non[-]	1
73	Volet Pierre	PLR	Non[-]	1
136	Vuillemin Philippe	PLR	abst.[0]	1
111	Wahlen Marion	PLR	Non[-]	1
95	Zünd Georges	PLR	Non[-]	1
1	Aminian Taraneh	SOC	Oui[+]	1
59	Attinger Doepper Claire	SOC	Oui[+]	1
78	Balet Stéphane	SOC	Oui[+]	1
79	Betschart Anne Sophie	SOC	Oui[+]	1
19	Bouverat Arnaud	SOC	Oui[+]	1
37	Butera Sonya	SOC	Oui[+]	1
40	Cala Sébastien	SOC	Oui[+]	1
17	Carvalho Carine	SOC	Oui[+]	1
41	Cherbuin Amélie	SOC	Oui[+]	1
35	Cherubini Alberto	SOC	Oui[+]	1
36	Cuendet Schmidt Muriel	SOC	Oui[+]	1
39	Démétriadès Alexandre	SOC	Oui[+]	1
14	Desarzens Eliane	SOC	Oui[+]	1
22	Dessemontet Pierre	SOC	Oui[+]	1
57	Echenard Cédric	SOC	Oui[+]	1
56	Freymond Isabelle	SOC	Oui[+]	1
77	Gander Hugues	SOC	Oui[+]	1
64	Gfeller Olivier	SOC	Oui[+]	1
61	Glardon Jean-Claude	SOC	Oui[+]	1
43	Induni Valérie	SOC	Oui[+]	1
21	Jaccoud Jessica	SOC	Oui[+]	1
16	Jaques Vincent	SOC	Oui[+]	1
33	Meyer Keller Roxanne	SOC	Oui[+]	1
63	Montangero Stéphane	SOC	Oui[+]	1
60	Neumann Sarah	SOC	Oui[+]	1
15	Paccaud Yves	SOC	Oui[+]	1
55	Probst Delphine	SOC	Oui[+]	1

Titre de la séance: ODJ_2019-10-01_14-00

58	Romano-Malagrifa Myriam	SOC	Oui[+]	1
18	Rydlo Alexandre	SOC	Oui[+]	1
20	Ryf Monique	SOC	Oui[+]	1
38	Schwaar Valérie	SOC	Oui[+]	1
65	Schwab Claude	SOC	Oui[+]	1
62	Thalmann Muriel	SOC	Oui[+]	1
13	Trolliet Daniel	SOC	Oui[+]	1
151	Tschopp Jean	SOC	Oui[+]	1
32	Baux Céline	UDC	Non[-]	1
28	Chevalley Jean-Bernard	UDC	Non[-]	1
26	Chollet Jean-Luc	UDC	Non[-]	1
48	Cuérel Julien	UDC	Non[-]	1
11	Deillon Fabien	UDC	Non[-]	1
10	Dubois Thierry	UDC	Non[-]	1
47	Ducommun Philippe	UDC	Non[-]	1
49	Durussel José	UDC	Non[-]	1
29	Favrod Pierre-Alain	UDC	Non[-]	1
7	Freymond Sylvain	UDC	Non[-]	1
27	Glauser Nicolas	UDC	Non[-]	1
8	Glaysre Yann	UDC	Non[-]	1
25	Jobin Philippe	UDC	Non[-]	1
12	Liniger Philippe	UDC	Non[-]	1
50	Pahud Yvan	UDC	Non[-]	1
30	Rapaz Pierre-Yves	UDC	Non[-]	1
165	Ravenel Yves	UDC		1
9	Riesen Werner	UDC	Non[-]	1
52	Rubattel Denis	UDC	Non[-]	1
51	Thuillard Jean-François	UDC	Non[-]	1
53	Treboux Maurice	UDC	Non[-]	1
46	Weissert Cédric	UDC	Non[-]	1
103	Baehler Bech Anne	VER	Oui[+]	1
84	Epars Olivier	VER	Oui[+]	1
83	Evéquoze Séverine	VER	Oui[+]	1
106	Ferrari Yves	VER	Oui[+]	1
99	Glauser Krug Sabine	VER	Oui[+]	1
97	Jaccard Nathalie	VER	Oui[+]	1
102	Joly Rebecca	VER	Oui[+]	1

Titre de la séance: ODJ_2019-10-01_14-00

138	Lohri Didier	VER	Oui[+]	1
119	Mahaim Raphaël	VER	Oui[+]	1
118	Mayor Olivier	VER	Oui[+]	1
82	Métraux-Botteron Anne- Laure	VER	Oui[+]	1
81	Mischler Maurice	VER	Oui[+]	1
98	Nicolet Jean-Marc	VER	Oui[+]	1
85	Porchet Léonore	VER	Oui[+]	1
105	Räss Etienne	VER	Oui[+]	1
104	Stürner Felix	VER	Oui[+]	1
137	van Singer Christian	VER	Oui[+]	1
86	Venizelos Vassilis	VER	Oui[+]	1
100	Wüthrich Andreas	VER	Oui[+]	1
125	Christin Dominique-Ella	V'L	Oui[+]	1
127	Meldem Martine	V'L	Oui[+]	1
123	Miéville Laurent	V'L	Oui[+]	1
124	Pointet François	V'L	Oui[+]	1
126	Richard Claire	V'L	Oui[+]	1
120	Schaller Graziella	V'L	Oui[+]	1